

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Emmy Chassé

<https://www.cadre21.org/membres/85e2e32177a426e1d3f18588>

Date d'obtention : 2024-02-23 14:41:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention Sexto permet un meilleur encadrement et une uniformisation des interventions, il augmente aussi le sentiment de sécurité chez les victimes. De plus, la prise en charge est rapide et cela permet aussi une limitation de la propagation des images et ou vidéos. Il y a moins d'enjeux aussi. La méthode d'intervention Sexto permet aussi que les interventions se fassent dans la bienveillance et de façon éducative.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de savoir mieux quoi faire dans mes prochaines interventions. D'être mieux dirigé et de poser les bonnes questions. La formation me permet maintenant de suivre une cadre et de prendre davantage mon rôle et mes responsabilités dans des situations de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à ne pas voir les images ou vidéos, car l'utilisation de la trousse permet de ne pas voir les images et ou vidéos. Faire attention de ne pas remplir la grille d'évaluation avec un investigateur. Je devrai plutôt saisir la trousse et appelé le service de police lorsque cela est un acte malveillant.